

PROJET DE FUSION

Par acte sous seing privé en date du 22 janvier 2021, aux termes d'une délibération de leur Conseil d'administration,

Les soussignées :

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY** société coopérative à capital variable ayant son siège social 6 rue Joseph Dupéchaud 03350 CERILLY

Représentée par sa Vice-présidente, Madame Christine RASTOILE

De première part

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS** société coopérative à capital variable ayant son siège social rue des Fossés 03360 AINAY LE CHATEAU

Représentée par sa Présidente, Madame Marie-Laure NADOT

De seconde part

Ont défini les modalités de fusion de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY** avec la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Apports

L'actif et le passif de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY**, tels qu'ils existaient au 31 décembre 2020, seront apportés à la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Le patrimoine de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY** devra être dévolu dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation de la fusion.

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS** acquittera le passif dû par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY**.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY depuis** le 1^{er} janvier 2021, seront prises en charge par la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Echange des parts sociales :

Les porteurs de parts sociales de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY** recevront une part sociale d'un nominal de 1,50 €, de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS** contre une part sociale d'un nominal de 1,50 € de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY**.

Prime de fusion

Cette prime d'un montant total de 529 216,00 € comprenant les réserves, le résultat de l'exercice 2020 pour un montant de 5 486,57 € sous déduction des intérêts qui seront versés au titre de l'exercice 2020, sera inscrite au bilan de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Date d'effet de la fusion - dissolution de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS** - Conditions suspensives :

La fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

La Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY** se trouvera dissoute par anticipation de plein droit, sous conditions suspensives notamment de l'approbation de la fusion par l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **CERILLY** et l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse locale de Crédit Agricole Mutuel de **TRONCAIS**.

Entrée en jouissance

A la réalisation des conditions suspensives.

Le projet de fusion est déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de Montluçon.

Pour avis